

Initiatives ministérielles

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais faire un bref rappel au Règlement; je tiens à dire que j'ai réfléchi à un incident qui s'est produit plus tôt cet après-midi. Lors de la tenue du vote, étant en retard, je suis entré à la Chambre alors que le vote était en cours. Je voudrais simplement que la présidente me précise si j'ai agi alors de façon non parlementaire, car manifestement, nous ne voudrions pas qu'un de nos gestes dans cette enceinte soit jugé non parlementaire.

Je voudrais donc tout simplement savoir si ma façon d'agir était tout à fait acceptable et parlementaire.

M. Barrett: Madame la Présidente, vous placez la Chambre dans une situation délicate. Vous laissez entendre par votre décision provisoire que vous entendez vous renseigner et nous donner ensuite une réponse, mais entre-temps, la période de dix minutes réservée aux questions sera écoulée. Je trouve que c'est tout à fait inadmissible de la part de la présidence, et je vais vous dire pourquoi. Il nous faut dès maintenant une décision très claire basée sur un précédent. Si la présidence doit lever la séance pendant cinq minutes afin de prendre une décision, je l'invite à le faire, plutôt que de prendre une décision provisoire jusqu'à ce que nous sachions à quoi nous en tenir. J'invite la présidence à lever la séance et à se renseigner.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) semble vouloir imputer à la présidence une science infuse qu'elle n'a pas.

La présidence a voulu, à ce moment-ci, croire qu'il était plus sage de ne pas créer de précédent. En ne créant pas de précédent et en avisant la Chambre, elle a décidé de donner la parole au député de Calgary—Ouest.

Je peux assurer le député que, suite à des recherches, le débat n'étant pas terminé, si nos recherches prouvaient que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker) devrait bénéficier de cette période de 10 minutes de questions et commentaires, il sera alors reconnu, même si c'est plus tard.

Pour le moment, la situation, je pense, est close et je redonne la parole au député de Calgary—Ouest.

• (1745)

[Traduction]

M. Hawkes: Madame la Présidente, c'est un plaisir d'être capable de commencer. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Madame la Présidente, je désirais dire à la présidence que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'aimons pas la TPS. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les décisions de la présidence, quel que soit le jour ou le sujet. Nous sommes souvent déçus, mais, à la fin d'une journée, lorsque nous avons dûment eu l'occasion de nous exprimer, nous nous attendons à ce que les décisions de la présidence, que nous les aimions ou non, soient respectées.

Je dirai à mes collègues qui partagent mon avis sur la TPS que nous devons faire attention ici à ne pas contester l'autorité de la présidence mais à simplement défendre notre point de vue. Si les députés se mettent à contester l'autorité de la présidence, et non simplement à défendre un point de vue, alors autant nous résoudre à une contestation directe. Sinon, faisons attention et respectons l'institution.

J'irai plus loin, madame la Présidente. Il incombe à la présidence de veiller à ce que l'intégrité de la présidence soit respectée en ne tolérant pas les contestations ridicules.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, en ce qui concerne la décision que vous avez décidé de rendre plus tard, si vous le jugez à propos, nous estimerions raisonnable et accepterions que vous accordiez une période de 10 minutes de questions et observations au député de Okanagan—Similkameen—Merritt.

Toutefois, je vous rappelle également que j'ai soulevé cette question simplement pour obtenir des éclaircissements. Je suis entré à la Chambre pendant le vote et je voudrais simplement savoir. . .

M. Kempling: Vous l'avez fait exprès.

M. Riis: Je l'ai fait exprès, madame la Présidente. Si c'est antiparlementaire, je serai certes le premier à m'excuser d'avoir fait quelque chose que je n'aurais pas dû faire.